

AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1277-18  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 1277

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 19 juin 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1277-18 intitulé :  
**Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 3 juillet 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° 1277-18 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

**Note explicative du Règlement 1277-18**

Le règlement n° 1277-18 a pour objet d'ajouter un nouveau secteur identifié comme étant le « Quartier Harwood » et d'y ajouter des critères et objectifs en ce qui a trait, notamment :

- à l'implantation du bâtiment par rapport au domaine public et à la restructuration de l'espace urbain ;
- au traitement des façades ;
- à la conception des bâtiments durables et de qualité ;
- à la conception des stationnements de qualité, durables et discrets ;
- à l'harmonisation et l'intégration des enseignes ;
- à la conservation et à la mise en valeur du caractère patrimonial de certains bâtiments, du caractère naturel de certains secteurs ;
- minimiser les nuisances sonores liées au boulevard Harwood, au transport ferroviaire et à la future autoroute 20 ;
- à la gestion harmonieuse de l'interface entre les zones commerciales et résidentielles ;
- à l'interaction et au dynamisme des espaces.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)